



Syndicat des Producteurs de Miel de France (SPMF)

Sommaire :

- Analyse de l'enquête DGCCRF 2020
- AG de Gruissan : inscription et pré-programme journée ouverte
- Contact SPMF

Enquête DGCCRF sur la qualité des miels de novembre 2019

Chers collègues,

bonjour,

Vous trouverez joint à cette info SPMF, la dernière enquête de la DGCCRF, pas tellement différente des précédentes.

Globalement, les miels des conditionneurs sont davantage conformes que les miels d'apiculteurs.

Encore une fois, au SPMF, on regrette l'amalgame qui consiste à mettre dans le même sac tous ceux qui se prétendent «apiculteurs» (parfois revendiqués «récoltants» ou «producteurs», ce qui implique que d'autres ne récoltent ni ne produisent ?), sans la moindre confirmation de leur statut social... quand il n'y a pas carrément confusion entre producteur et commerçant au noir.

On reste stupéfaits de voir écrit, sur un document DGCCRF, que « les apiculteurs n'ont pas de traçabilité pour ce qu'ils achètent et vendent », et que, « dans tous les cas, la traçabilité des miels en pot est souvent inexistante chez les apiculteurs qui pratiquent un peu de négoce ».

Un peu comme si la DGCCRF, par habitude ou lassitude des dysfonctionnements apicoles, finissait par ignorer que cette absence de traçabilité est indissociable de la fraude sociale par usurpation de statut. L'un ne va pas sans l'autre.

Dès lors qu'on n'a que le statut agricole sans celui de commerçant, il n'y a pas d'autre solution que dissimuler la traçabilité de sa fraude. Ce n'est pas une méconnaissance de la réglementation, bien au contraire !

Toutes les administrations, qu'elles émargent du ministère des finances, de l'agriculture, de l'environnement ou d'ailleurs devraient se préoccuper en priorité du respect de la loi principale qui veut que l'agriculture soit une activité civile, par définition non commerciale. Sauf dérogation marginale, limitée, transparente et occasionnelle, (bien connue des centres de comptabilité), **un apiculteur, comme n'importe quel autre agriculteur, n'a le droit de vendre que ce qu'il produit.**

C'est d'ailleurs également le cas de la plupart des professions libérales qui ont également un statut

civil (architectes, avocats, etc....).

Cette anomalie structurelle est à la base de tous les dysfonctionnements de la filière apicole.

Elle trouve son origine dans le fait que, en apiculture, n'importe qui, même s'il ne possède aucune ruche, peut se revendiquer « adhérent de syndicat professionnel ».

Alors qu'il n'y a que 3 à 5 000 apiculteurs professionnels à temps complet ou à temps partiel, si on additionne le total des « syndiqués » des 7 structures qui se présentent aux tiers en tant que « syndicat professionnel », on dépasse largement les 50 000, soit un taux de syndicalisation de 5 à 6 000%

Il y a deux confusions majeures :

a. Un apiculteur, c'est quelqu'un dont le métier, (la profession), c'est d'élever des abeilles. Cela n'a rien à voir avec marchand de miel ! d'ailleurs, personne ne confond arboriculteur avec marchand de fruit, ni propriétaire d'un



cerisier autour de sa maison !

b. Un négociant, c'est un grossiste qui vend à des professionnels... à ne pas confondre avec un commerçant qui est un détaillant qui vend à des particuliers !

Tant qu'on ne sortira pas de cette impasse, aucune structuration viable, efficace et pérenne ne sera possible (interprofession, institut technique etc.).

La moindre des choses, dans les ministères comme dans les médias et la société en général, serait de se demander pourquoi y a-t-il autant de fraudes et de non conformités dans les miels proposés par les apiculteurs en vente directe.

Est-ce parce que, **naturellement**, les gens qui embrassent ce métier sont **particuliers** ? C'est-à-dire que, avant de devenir apiculteurs, ils sont, **structurellement** plus enclins que le reste de la population à frauder ?

Ou n'est ce pas plutôt, **parce que le cadre juridique et social est pernicieux**, (plus de 5 000% de syndiqués et une confusion surréaliste entre producteurs et commerçants de la part des autorités régaliennes), que, par voie de conséquence, la fraude est aussi importante ? dans quel autre secteur la DGCCRF trouve-t-elle 43% de non-conformité ?

N'importe quel historien de la filière peut confirmer que, depuis des dizaines d'années, la situation reste la même. Depuis que la

DGCCRF publie, à intervalle régulier, ces excellents bilans, on ne voit aucune amélioration. Pour nous qui, en tant que parties civiles, avons suivi quelques procédures, ce n'est pas étonnant. Des affaires de bénéfices frauduleux portant sur plusieurs dizaines de milliers d'euros se concluent régulièrement par des condamnations à quelques dizaines ou centaines d'euros.

Lorsqu'on interroge les enquêteurs, ils expliquent que tout est de la faute des tribunaux. Lorsqu'on s'adresse aux personnels de justice, ils affirment que les décisions prises sont cohérentes par rapport aux dossiers fournis. Cela n'est pas étonnant lorsqu'on voit régulièrement que des commerçants au noir ou non déclarés ne se voient reprocher rien d'autre que des « défauts d'étiquetage », l'absence de traçabilité, ou la non conservation des factures, là où, logiquement, ils devraient d'abord être poursuivis pour l'exercice illégal de l'activité commerciale.

On note aussi régulièrement une sensibilité particulière à relever les allégations thérapeutiques fantaisistes. Les vrais apiculteurs se vivent comme des producteurs agricoles, pas des pharmaciens. Ils ne s'offusqueront donc pas des rigueurs administratives sur ce sujet.

Toutefois, indiquer sur un dépliant ou une étiquette que tel ou tel miel soigne le rhume ou la toux est une infraction considérablement plus vénielle que

proposer comme étant de sa production française, un miel d'importation de moindre qualité, acheté à bas prix (au noir ou sur facture), directement sur place ou à un importateur peu regardant...

On pourrait multiplier les exemples qui nourrissent notre frustration de voir ainsi les fraudeurs sévir en toute impunité depuis si longtemps.

Il faut redire enfin que, la base de tous ces dysfonctionnements, c'est l'introduction, au sein des syndicats dit « professionnels », de quelques dizaines d'individus malsains qui pourrissent la filière.

L'immense majorité des 50 000 amateurs, sont des passionnés d'abeille et de nature. Ce ne sont pas des fraudeurs. En même temps qu'ils s'abonnent aux revues, ils ignorent adhérer à un syndicat... Pour la plupart, ils ne sont même pas syndiqués dans leur profession, et ils s'imaginent adhérer à une association. Par contre, les margoulinos noyautent consciencieusement ces structures et, à l'aide de désinformations savamment distillées, ils contribuent méticuleusement à gangréner les consciences et empêcher toute structuration.

On notera que, contrairement à une désinformation (une de plus) savamment distillée dans certaines revues apicoles, cette enquête n'évoque jamais la présence de miels chinois dans les assemblages UE/non UE. Merci à la DGCCRF pour

« On notera que, contrairement à une désinformation (une de plus) savamment distillée dans certaines revues apicoles, cette enquête n'évoque jamais la présence de miels chinois dans les assemblages UE/non UE »

cette rectification. Ces « miels », souvent adultérés et en tout cas à 100% non conformes à la réglementation française et européenne puisqu'ils ont été récoltés immatures sont principalement utilisés dans les usages industriels.... ce qui est une fraude dont, par insuffisance de contact avec les apiculteurs professionnels, jusqu'à présent, la DGCCRF se désintéresse. Souhaitant que cela évolue.

Ces questions seront évoquées lors de la prochaine journée ouverte du SPMF vendredi 24 janvier 2020. à Gruissan dans l'Aude...

En espérant vous y voir nombreux....

Joël Schiro

Lundi 30 décembre 2019



Le CA du SPMF vous souhaite une bonne année 2020 !

89ème Assemblée Générale du SPMF : Gruissan les 23 et 24 janvier 2020

Comme souvent, les inscriptions à l'AG arrivent trop tardivement ce qui pose des problèmes d'intendance aux organisateurs ainsi qu'aux hôteliers qui sont habitués à davantage de discipline.... Sans parler de l'éventualité que, louant des chambres par ailleurs, les retardataires soient obligés d'aller dormir plus loin.

Ce rappel est uniquement destiné à ceux qui ne se sont pas inscrits en leur demandant de bien vouloir le faire immédiatement.... Le début d'année est propice aux bonnes résolutions !

Vous recevrez dans quelques jours le programme détaillé mais, sachez d'ores et déjà que les trois thèmes suivants constitueront le programme de la journée ouverte du vendredi 24 janvier :

Matin :

1. Varroa : quelle est la situation dans les ruches et y a-t-il besoin de nouveaux traitements homologués (AMM), comment les obtenir ?
2. Cire : suite à de nombreux cas d'adultération, pollution, contamination par produits chimiques des cires gaufrées, ayant parfois entraîné des mortalités de cheptel, quelle est la situation réelle, l'état de la réglementation, et quelles sont les solutions ?.

Après-midi, l'économie apicole :

3. Étiquetage : projet de modification du décret 2003-587 du 30 juin 2003. Quid d'une évolution de la directive 2001/110/CE ? par extension de ces de-

mandes de la filière, quel peut être l'avenir de la structuration via l'ITSAP et l'interprofession ? Comment faire coller la représentativité et l'efficacité à la sociologie du public concerné... les fraudes et dysfonctionnements du marché domestique et à l'international.

Dans l'attente de vos inscriptions le plus rapidement possible....

**Retardataires :
inscrivez-vous
maintenant à
l'AG**

**« Le début
d'année est
propice aux
bonnes
résolutions ! »**

Le bulletin d'inscription est joint à ce bulletin



Syndicat des Producteurs de Miel de France (SPMF)

Chambre d'Agriculture du Gers
Route de Mirande
BP.70161
32003 AUCH CEDEX

Téléphone : 05.62.61.77.95
Courrier :
spmfm@gers-agriculture.org
jschiro@miel-de-france.com

SPMF, Syndicat des Producteurs de Miel de France, au service de la défense de l'Abeille et du Miel

Retrouvez-nous sur le web :

www.spmf.fr

Le SPMF a été fondé en 1931 par un petit groupe d'apiculteurs professionnels. Ils souhaitaient un lieu de rencontre pour pouvoir débattre des vrais problèmes qu'ils rencontraient sur le plan économique, en particulier la fraude. Même si nous sommes une petite production, il s'agit donc d'un véritable syndicat professionnel.

Nos préoccupations sont les mêmes que celles de tous nos collègues des autres productions agricoles :

- Organisation du marché et regroupement de l'offre,
- Lutte contre la fraude,
- Transparence et établissement de statistiques fiables permettant d'appréhender avec rigueur les difficultés du métier,
- Construction et animation d'une interprofession apicole,
- Création et participation à un institut technique de filière,
- Etc.

Nous sommes, viscéralement, un syndicat professionnel ouvert et transparent. Preuve en est s'il en était besoin, pour les sociétés commerciales et tous les particuliers qui s'intéressent à l'abeille et au miel, la possibilité de cotiser pour recevoir toutes nos informations et assister à toutes nos réunions, y compris l'assemblée générale statutaire.

En marge de cette assemblée générale, nous organisons chaque année, sur un sujet d'actualité, une « journée ouverte », accessible à tous publics.

En résumé, loin d'être préoccupés par une catégorie d'apiculteurs, nous sommes concentrés sur la défense de la santé de l'abeille et de la qualité du miel.

C'est à nos yeux le seul moyen pour que tous ceux qui vivent de ce métier comme les passionnés qui en font leur loisir puissent s'épanouir dans leur activité respectueuse.

Pour le SPMF Joël Schiro 15 Août 2018

Un nouveau logo pour le SPMF !

Merci aux artistes qui ont accepté de faire bénévolement ce nouveau logo, décliné sous deux colorations !

